

N° 31. — *ORDRE* du 6 avril 1853 nommant le père Albert Montiton missionnaire des Établissements français de l'Océanie.

Le chef de division, Commissaire Impérial près les îles de la Société,

ORDONNE :

Le père Albert Montiton, missionnaire apostolique, est nommé missionnaire des Établissements français de l'Océanie, en remplacement du père Louis Borgella, qui a quitté les Établissements.

Le père Jean-Baptiste, missionnaire apostolique, est nommé missionnaire des Établissements français, en remplacement du père Nicolas Blanc, appelé à d'autres fonctions.

Les présents ordres seront enregistrés aux revues et communiqués au contrôle.

Papeete, le 6 avril 1853.

Signé : PAGE.

N° 32. — *ARRÊTÉ* du 13 avril 1853 autorisant une émission de traites de la somme de 39,610 fr. 26 c. en remboursement des avances faites au service Marine pendant les 1^{er} et 2^e trimestres de 1853.

Nous, chef de division, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu l'ordonnance du 13 mai 1833, relativement aux dépenses de la marine faites aux colonies et dans les ports étrangers ;

Vu la dépêche ministérielle du 23 septembre 1851 ;

Vu l'état récapitulatif et les bordereaux des mandats payés pendant les 1^{er} et 2^e trimestres de 1853, desquels il résulte que le trésor colonial a avancé au service *Marine*, pour le paiement des dépenses de l'Exercice 1852, une somme de *trente-neuf mille six cent dix francs vingt-six centimes* ;

		SAVOIR :	fr.	c.
CHAPITRE V,	article 1 ^{er}	19,895	42
—	V, — 2	9,647	80
—	V, — 3	4,613	02
—	VI, — 2	29	55
—	VII, — 2	} pour le 1 ^{er} trimestre, 4.352 82 — 2 ^e — 702 00	5,034	82
—	VIII, — 2		204	60
—	XVII, — 7	160	05
Somme égale.....			39,610	26

Attendu la nécessité de rembourser le trésor de cette somme ;